

QU'ONT À NOUS APPRENDRE LES « NEET » SUR LES POLITIQUES D'ACTION SOCIALE ?

Par Jean Blairon

Le 3 février 2023, Jean Blairon était invité à intervenir dans le congrès des pouvoirs locaux à Morlanwez, organisé par l'IEV, sur le thème de l'avenir de l'action sociale en CPAS. Différents ateliers y étaient organisés pour une centaine de participants, représentants socialistes des pouvoirs locaux. L'analyse est la retranscription de son intervention.

Nous avons été invités à réfléchir sur *les dilemmes qui se posent aux travailleurs sociaux entre accompagnement et activation des allocataires, entre aide structurelle et aide ponctuelle à leur offrir.*

Si on perçoit à peu près bien ce que l'on peut mettre derrière les termes « accompagnement » (où l'on chemine avec) et « activation » (où l'on fait « bouger » quelqu'un réputé immobile) ; « aide structurelle » (incarnant des politiques structurelles) et « aides ponctuelles » (sans doute circonstanciées), la question que je me suis immédiatement posée est la suivante : s'agit-il là de « dilemmes », au sens où l'entend le dictionnaire Robert : *Alternative contenant deux propositions contraires ou contradictoires et toutes deux insatisfaisantes entre lesquelles on est mis en demeure de choisir.*

Je dirai d'emblée qu'il ne s'agit pas selon moi d'un dilemme pris en tout cas dans ce sens, c'est la thèse que je vais défendre à partir des résultats de plusieurs recherches qualitatives : la combinaison d'un accompagnement digne de ce nom et de politiques structurelles est possible et elle est nécessaire si l'on tient compte de l'analyse des premiers concernés.

Pourquoi s'appuyer sur des recherches qualitatives et qu'ont-elles à nous apporter ?

Parce que, pour citer Bernard Lahire, *L'individu ou le sujet abstrait de l'économie, de la philosophie ou de certains courants sociologiques n'a aucune existence réelle.*

Il est comme un point virtuel sur une carte qui serait dépourvue de toutes coordonnées.

Lorsque le raisonnement porte sur la seule logique économétrique (par exemple sur les coûts d'une aide) ; sur un concept pur (fût-il celui de « dignité humaine », sans que ce concept soit ancré dans des choix et des engagements sociétaux) ; sur un point de vue purement organisationnel (par exemple la charge de travail des agents), il ne peut que conduire à une représentation « hors-sol », susceptible de bien des effets pervers, il est au fond un trajet qui s'appuie sur une carte dépourvue des coordonnées nécessaires, à savoir ce que l'on doit savoir des situations réelles, réellement vécues de celles et ceux pour qui l'action publique est déployée, fût-ce avec les meilleures intentions du monde.

Ce qu'apportent les recherches qualitatives (comment analysez-vous votre situation ? Comment analysez-vous les réponses publiques qui sont apportées ?), c'est une manière de cartographier les situations qui questionnent la société et ses discours officiels.

Les recherches sur lesquelles je vais m'appuyer aujourd'hui ont été menées avec le RWLP ; les personnes qui y ont participé l'ont fait librement, en étant mobilisées par la possibilité de faire entendre leur voix :

- recherche sur les NEET publiée en 2017 par Academia ;
- recherche sur les difficultés, pour les jeunes « mis en autonomie » comme on dit, et principalement en matière de logement ;
- recherches sur la question de la mise à l'emploi (quel accompagnement par le Forem) ; plus récemment mon collègue O. Bernaz s'est interrogé sur le vécu de l'article 60.

J'aborderai successivement 5 points.

- Comment qualifier ces situations nécessitant une intervention sociale ?
- La réponse en termes d'activation professionnelle est-elle suffisante ?
- Une action sociale est-elle possible et à quelles conditions ?
- Les politiques inspirées par ce qu'on continue d'appeler l'État social actif sont-elles pertinentes ?
- Des politiques structurelles sont-elles nécessaires et lesquelles ?

Comment qualifier ces situations nécessitant une aide et une action sociales ?

En matière de raisonnement « hors-sol », nous avons en quelque sorte touché le fond conceptuel quand nous avons accepté de raisonner à partir de la catégorie de « NEET », qui qualifie des personnes (jeunes) par une triple négation : Not in Employment, Education or Training.

L'OEJAJ nous a commandé en 2013 une étude pour comprendre qui sont ces jeunes, quelle expérience de vie est la leur. Cette étude est commanditée dans un contexte sociétal complexe.

En 2013, on tend à diffuser une version romantique de la situation NI...NI : on aurait là un vivier de résistants au « système ». C'est sur base d'une anecdote que le malentendu se crée : un séminaire européen se passe en Angleterre et on constate qu'un certain nombre de jeunes « passent sous les radars », ne sont pas détectés dans les statistiques. L'idée plaisante surgit de les situer « dans la forêt de Sherwood » dont les congressistes sont proches.

Puis l'idée plaisante accède au statut de concept ; il désigne « un potentiel d'avenir bien plus vaste que celui des contraintes de plus en plus vives de la société salariale ».

Un contexte bizarrement romantique se crée ainsi, rencontrant une critique du monde du travail opérée, je n'ai pu que le remarquer, par ceux qui disposent d'un travail garanti. Dans l'introduction au rapport d'étude, nous avons été contraints de rappeler ceci :

Il arrive très fréquemment que ceux qui ont un travail, et souvent un travail garanti, voient dans ce qu'ils considèrent comme une marge la promesse d'une mise en cause d'un aspect de ce qu'ils possèdent – qui les dérange (souvent très moyennement d'ailleurs) en feignant d'oublier les avantages qu'ils retirent de ce qu'ils ont.

En parallèle, à l'opposé en quelque sorte, nous trouvons la fiction du « pied à l'étrier », selon laquelle un premier « accrochage » au monde du travail suffirait à résoudre le problème.

Le Ministre anglais de la société civile (sic), Nick Hurd, en 2013 : *Ces jeunes n'ont pas les tripes qu'il faut et il faut les faire bouger pour les impliquer*¹.

La Ministre fédérale de l'emploi de l'époque s'était illustrée par sa forte déclaration : *moi les chômeurs je les prends par le collier pour les mener à l'emploi.*

Un membre du comité d'accompagnement de l'étude qui n'appartenait même pas à sa famille politique, nous avait interdit de faire usage de cette citation dans la version finale ; d'où la version officielle de notre étude s'était appelée « fragments d'une étude ». Vous voyez que le contexte était très tendu.

Alors, les situations vécues qui nous ont été exposées, correspondent-elles à un vide et/ou à un coupable immobilisme causé par un « manque de tripes » ?

Des quelque 30 entretiens que nous avons menés (largement confirmés dans des études ultérieures), nous retirons une constante : la vie de ces personnes qualifiées uniquement par la négation n'est pas vide, elle est au contraire très remplie par des démarches ou des actions chaotiques imposées dans et par des trajectoires cassées.

Le problème n'est pas le vide (le ni ni ni), ce sont des enchaînements qui ne se font pas, des cassures dans une trajectoire, des trous noirs dans lesquels on sombre, des enchevêtrements contradictoires, des frustrations, des colmatages nécessaires à répétition.

Océane, par exemple, que nous rencontrons à 19 ans :

- s'est fait « jeter » de chez son père par sa nouvelle belle-mère, parce que la jeune fille ne contribuait pas aux dépenses du ménage ;
- n'est pas acceptée dans une formation socio-professionnelle (CISP) parce qu'elle avait écouté ses professeurs qui l'avaient convaincue de faire une 7ème professionnelle, qu'elle a réussie – ce diplôme est trop élevé pour être acceptée dans un CISP qui pourtant correspond à ses attentes ;
- vit dans la rue et la nuit dans une maison d'accueil pour adultes où manifestement ce n'est pas sa place, aux dires des éducateurs eux-mêmes ;
- travaille au noir dans le bâtiment, mais a la promesse d'être engagée par un patron pour faire du lettrage ;
- ne peut espérer avoir ce job si elle ne trouve pas en toute priorité un logement (se lever très tôt dans la maison d'accueil n'est pas possible sans déclencher des réactions vives ou violentes de la part des autres hébergés ; l'accès aux commodités n'est pas garanti, ce qui peut poser des problèmes de présentation de soi) ;
- l'aide qu'elle reçoit du CPAS fonctionne, en toute illégalité, comme un repoussoir par rapport aux propriétaires privés des logements qu'elle trouve (*Tu es au CPAS, c'est non*).

¹ Article du *Daily Mail*.

Théodore a 27 ans et estime – déjà, malheureusement – avoir en face de lui sa dernière chance (l'académie de police) :

- belge, il s'est inscrit à des études d'éducateurs en France parce qu'il y avait trop de Français inscrits en Belgique ; il les réussit et il y travaille pendant 6 mois avant que le centre ne ferme – difficultés de subventions ;
- il part en SVE au Portugal et se voit offrir une prolongation d'un an ;
- il ne trouve pas de travail en Belgique (il ne serait pas qualifié) et s'inscrit à une formation d'éducateur en projets européens (un an) ; travaille comme freelance dans ce domaine ; est rattrapé par des problèmes de santé ;
- fait une formation d'agent de sécurité qui lui coûte 2 000 euros ; n'est pas engagé « sur base » de la couleur de sa peau ;
- ne s'estime pas aidé par Actiris qui l'oblige à suivre des formations inutiles (en néerlandais, mais il parle 4 langues...) ;
- se dit que s'il rate l'académie de police, il est foutu.

Quelques questions guides

Au lieu de se demander « comment l'inciter à se bouger ? » ou pire « comment peut-il me prouver qu'il réagit à ma stimulation, qu'il obéit à mon injonction pour que je puisse le considérer comme méritant ? », on serait sans doute plus fondé à se demander.

- Quelle issue trouver compte tenu des ressources existantes et des activités entreprises ? **Une continuité est une condition sine qua non pour s'en sortir durablement.**
- Quel **obstacle** prioritaire faut-il bouger dans cette situation pour que les enchaînements de séquences se passent mieux ?
- Comment éviter que le travail social lui-même ne produise de semblables courts-circuits ?

Le principe du pied à l'étrier est en effet qu'on ne s'estime pas responsable ni même impliqué dans l'enchaînement des séquences.

Plus fondamentalement encore, on centre toute l'action sociale sur la sphère professionnelle ou plus précisément sur l'entrée dans cette sphère (et adienne que pourra).

La réponse en termes d'activation professionnelle seulement est-elle suffisante ?

Or il s'agit d'un choix tout à fait contestable.

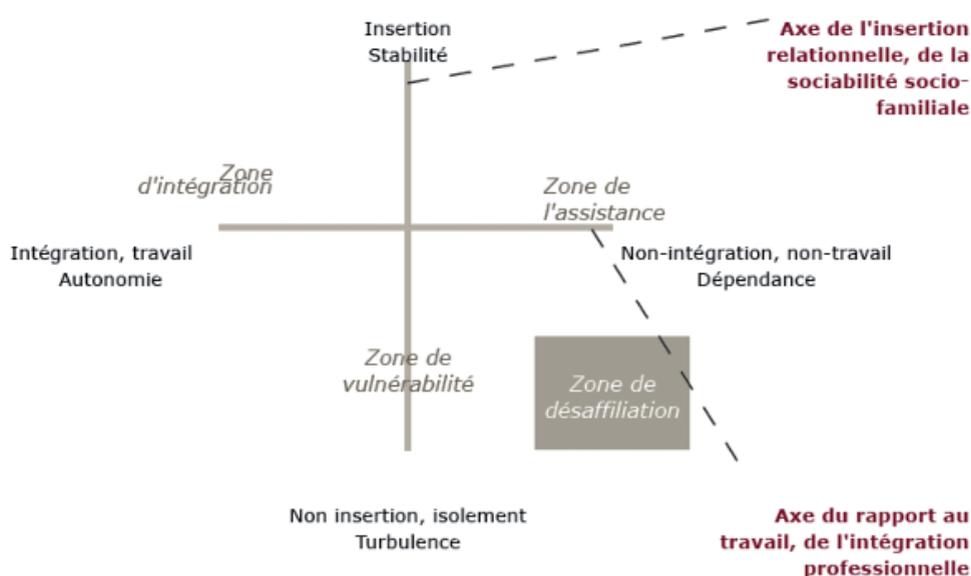
Une autre récurrence problématique observée dans les situations vécues concerne les effets d'une conception de l'activation qui conduit plus d'un professionnel à raisonner en « tout au travail » et en « il n'y a qu'à » (traverser la rue par exemple).

Or les situations vécues ne sont telles que parce qu'elles ne concernent pas que la sphère professionnelle. C'est Robert Castel qui aide le mieux à comprendre cette dimension.

On sait que l'auteur du concept de désaffiliation (autre terme encore plus parlant : de désassociation sociale) distingue les axes de l'intégration et de l'insertion.

Castel définit ainsi un axe qu'il appelle axe de l'intégration : les individus se distribuent tout au long de cet axe entre une position favorable (contrat garanti et correctement rémunéré) et des positions de plus en plus défavorables (temps partiels contraints, travail épisodique, revenus de remplacement, revenus de remplacement insuffisants, perte de tout droit et de tout revenu). Castel parle d'intégration parce qu'il rappelle que dans notre société, quoi qu'on en pense ou qu'on en dise, le grand intégrateur reste le travail et les droits qui y sont liés : le droit à une protection quand on n'a plus de travail ou quand le droit fondamental à un travail librement choisi ou accepté² est violé par la société. (C'est ce que veulent toutes les personnes interrogées).

Castel évoque un deuxième axe, celui de l'insertion, qui désigne l'appui que peuvent fournir des solidarités socio-familiales, réseaux de proches, de voisinage ou de quartier – ou pas : les positions défavorables évoquent un réseau très faible ou fragile, l'isolement, voire la stigmatisation (qui re tranche la personne du cercle des humains).



Il y a une grande différence entre la situation d'Aliénor, qui se débat dans des problèmes d'emploi, ne trouve pas sa voie, mais est soutenue par un réseau fort : sa famille et son réseau de contacts, qui permettent des expériences professionnelles, même temporaires, des voisins qui peuvent l'aider, lui trouver du baby-sitting, lui offrir des repas... "Je ne sais pas comment je fais pour rencontrer autant de gens formidables", dit-elle, sans comprendre que le capital social de sa famille et de son milieu la protègent du déclassement et du trou noir.

² Nous nous référons ici à une formulation de la charte européenne des droits fondamentaux, dont le respect est pour le moins peu avéré.

Boudhaw, par contre a cru à la libre circulation des personnes en Europe. Rencontrant des difficultés économiques en Espagne, elle décide de tenter sa chance avec son mari en Belgique ; celui-ci s'épuise littéralement dans des travaux non déclarés et elle souffre de l'isolement social. Elle regrette sa pauvreté en Espagne : elle y était au moins soutenue par un réseau professionnel et privé qui l'aidait à tenir le coup.

Mais les analyses des personnes interrogées nous ont permis de comprendre qu'il y a malheureusement une coproduction des deux axes : **une difficulté sur un axe peut en produire une sur l'autre (un succès sur l'un peut favoriser un succès sur l'autre)**. Les situations où des difficultés professionnelles entraînent l'explosion du réseau familial et sont ainsi aggravées – **et l'inverse** – sont extrêmement nombreuses.

Prenons l'exemple de cette maman qui élève seule ses deux enfants et qui n'est pas entourée par un réseau de soutien. Son fils, sans doute d'un niveau d'intelligence élevé, s'ennuie à l'école et se révèle difficile à la garderie. Il finit par en être renvoyé.

Sa maman n'a pas d'autre alternative que de quitter son emploi, en démissionnant. Ce faisant, elle perd ses droits et elle entre dans un processus d'appauvrissement et de difficultés en cascade³.

4 conséquences au moins doivent sans doute être tirées :

- le « tout au travail » en matière d'action sociale est une erreur magistrale, puisque les difficultés sur l'axe de l'insertion peuvent être une cause efficiente des difficultés professionnelles ;
- la politique de dégressivité ou de sanction financière ne peut qu'aggraver les risques de désaffiliation (big bang de co-production) ;
- il faudrait affirmer le caractère « un et indivisible » des deux axes ; une action qui est menée sur un des axes par une personne soumise au risque de désassociation doit être considérée comme une action sur l'autre ;
- le mélange d'aide et de contrôle est contre-productif (ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas de contrôle) ; il ne permet pas de prendre la mesure des situations réelles tant sur l'axe de l'intégration (investissements au noir non valorisables comme « preuves », exemple maintes fois rencontré dans notre recherche sur les « NEET ») que sur l'axe de l'insertion (cohabitation cachée par exemple) ; ce sont pourtant ces situations qui mettent un coup d'arrêt à la désassociation.

« Je ne me suis pas livré ».

De plus, ce mélange fait passer tout à fait à côté de l'analyse singulière (et non catégorielle, générale, abstraite) qu'il serait nécessaire de mener comme préalable à toute « action sociale », action qui ne peut être que partagée entre le professionnel et le commanditaire – et non unilatéralement imposée au seul commanditaire.

3 Exemple tiré d'une recherche réalisée avec le RWLP sur l'école fondamentale : « Comment l'école a raté avec nous et pourquoi nous n'avons pas réussi avec elle », <https://intermag.be/images/stories/pdf/rta2015m11n6.pdf>, pp. 22 et sq.

Nous employons le terme « commanditaire », dans le sens qu'on lui donne en éducation permanente : celui dont la situation commande l'existence même de l'agent et donc la justifie.

Comme le dit cette personne en parlant de l'accompagnement à l'emploi :

On doit nous accompagner et pas nous casser plus. On devrait comprendre plus nos difficultés. Il faudrait aussi qu'ils soient plus respectueux avec nous, car si il n'y avait pas de chômeurs, ils n'auraient pas de boulot⁴.

Mais est-il possible de tenir compte de ces 4 conséquences ou ces raisonnements logiques sont-ils, du point de vue des travailleurs sociaux eux-mêmes « hors-sol » ?

Une action sociale est-elle possible et à quelles conditions ?

Était la troisième question que j'avais annoncée. J'espère qu'on comprendra à la lumière des réponses proposées pour la deuxième que la question doit se reformuler en « Une action sociale partagée entre le professionnel et le commanditaire est-elle possible et à quelles conditions ? ».

Je voudrais évoquer ici des expérimentations concrètes qui sont en cours dans des actions qui mobilisent à la fois le secteur de l'aide à la jeunesse, des CPAS (dont le CPAS de Seraing) et des acteurs du logement. Nous nous impliquons dans le suivi méthodologique de ces actions au départ de l'agrément de RTA comme service de formation pour professionnels dans l'aide à la jeunesse, mais aussi de notre agrément comme association d'analyse et d'étude dans le secteur de l'éducation permanente.

On peut dessiner les principes d'un travail social qui prendrait en compte le vécu réel des commanditaires en mettant sur pied **les conditions d'une analyse participante** avec eux. En voici un exemple concret à propos des PIIS ; il a été développé par le chargé de prévention de Liège, S. Laqdim – aujourd'hui finalement et heureusement désigné comme DGDE, notamment avec le CPAS de Seraing ; il concerne des jeunes suivis par l'aide à la jeunesse et par le CPAS et qui doivent se débrouiller « en autonomie » :

1) Les lignes de force

- Le PIIS concernera des engagements respectifs et réciproques (jeunes et institutions) plutôt que des engagements unilatéraux définis pour le jeune.
- La logique du PIIS sera établie « step by step » plutôt que de consigner d'emblée tout ce que le(la) jeune doit acquérir, transformer ou réaliser.
- Le PIIS sera construit de manière partenariale ; l'idée est d'éviter que chaque professionnel·le continue de mener seul·e ses démarches habituelles, qui seraient ainsi amenées à rester juxtaposées, au détriment d'une cohérence construite avec le(la) jeune.
- Les partenaires savent qu'une prise d'autonomie se réalise « en dents de scie », alternant les avancées et les régressions. Ils en tiennent compte en restant attentifs aux éléments déterminants (causes efficaces) auxquels le(la) jeune doit se confronter.
- Les partenaires se montrent soucieux du cumul d'exigences souvent caché qui pèse sur le(la) jeune.

4 « Quel accompagnement pour les demandeurs d'emploi ? Une enquête auprès des premiers intéressés », <https://intermag.be/images/stories/pdf/rtarwlp2020m09n2.pdf>

2) Un modèle d'analyse dont le PIIS sera le produit

Nous livrons ici une succession de questions qui pourraient guider l'analyse collective menée par les partenaires (jeune compris(e) évidemment) dans une logique collégiale et participative.

- Quel désir est présent pour le jeune, quelle direction de vie s'esquisse-t-elle (Guattari a cette belle expression : *quelle ligne de fuite se dessine dans la situation* ? Fernand Deligny qui travaillait avec des jeunes que nous qualifions aujourd'hui de « NEET » ou d'incasables disait quant à lui : *les intentions nouvelles modifient ce qu'un être perçoit du monde qui l'entoure*) ?
- Quel support est à consolider prioritairement pour donner des chances à un futur ?
- Quelle première contrainte est à lever collectivement ?
- Comment définirions-nous collectivement le « point de bascule » qui peut « renverser » la situation (i.e. les processus de désaffiliation auxquels le(la) jeune est soumis·e) ?
- Quels rôles se partager dans les actions envisagées ?

Les politiques inspirées par ce qu'on continue d'appeler l'État social actif sont-elles pertinentes ?

La réponse est résolument négative.

Trois problèmes sont imputables à cette politique.

Tout d'abord, on observe un glissement étonnant dans la réalité : ce n'est plus l'État social qui est actif, l'obligation de s'activer est reportée unilatéralement sur le commanditaire (ou bénéficiaire ou pire client). C'est une analyse partagée et participante et des engagements réciproques et respectifs qui sont requis. Ensuite l'activation des personnes soumises à des processus de désassociation, on l'a maintes fois dit et démontré, repose sur la fiction du trottoir d'en face (il n'y a qu'à traverser la rue) où foisonneraient, multiples, diversifiées et attirantes les propositions d'emplois stables et correctement rémunérés. Et ce n'est pas le mirage des métiers en pénurie (qui ne sont tels qu'à cause des conditions réelles qui sont proposées ou qu'à cause de détournements des incitants à les remplir) qui permet de crédibiliser la fiction. J'en suis même venu à employer la lourde expression de « mensonge d'État » pour qualifier cette fiction.

Enfin, l'État social actif est une politique publique qui n'a pas tenu ses promesses.

Dans son discours de Den Uyl, le promoteur de l'État social actif, Frank Vandebrouck, avait défini des « avancées » qui seraient permises par cette politique publique. Elles ne sont pas au rendez-vous.

- Une promesse d'éradication de la pauvreté : « une société prospère qui n'accepte pas la pauvreté en son sein » (20 millions de pauvres en moins en Europe en 2020).
- Au plus tard dans les six mois qui suivent leur départ de l'école, les jeunes se voient offrir un emploi (pas un emploi ou une formation ou un stage).
- L'État est défini comme « un État social entreprenant qui vise à une société de personnes actives sans renoncer à l'ancienne ambition de l'État social ». Les « personnes actives » sont entendues dans un sens très large beaucoup plus large que la participation au marché du travail formel : « prodiguer des soins à un ami ou à un membre de la famille, un engagement social ou culturel volontaire, le temps consacré à une formation ». Tout à fait non respecté, il n'y a aucune possibilité de s'arrêter pour expérimenter et l'engagement social (par exemple dans un mouvement de jeunesse peut être interprété comme la preuve d'une non disponibilité).

C'est le cas d'un jeune de 26 ans que nous avons interrogé et que son assistante de CPAS sanctionne parce qu'il est engagé dans un mouvement de jeunesse et n'est ainsi pas disponible sur le marché du travail (je cite). L'AS avait annoncé sa visite domiciliaire le matin ; elle se pointe l'après-midi et reproche au jeune homme de se rendre à un rendez-vous dans ce mouvement de jeunesse dont il est le vice-président ; je vous passe les innombrables exigences improductives qu'elle lui impose en sus : dépôt formel de 20 curriculum par mois avec attestations officielles de réception par l'employeur avec cachet... Il faut aussi que nous arrivions à regarder ces dérives en face.

- Enfin, la souplesse laissée aux trajectoires n'existe pas : Je plaide pour une conception plus souple du travail dans laquelle les personnes participant au marché du travail peuvent aisément y entrer et en sortir, entre autres afin de prodiguer des soins, mais aussi afin de se recycler et de « recharger leurs accus ».

Les politiques de l'État social actif méconnaissent la réalité des situations et oublient tragiquement que ce modèle repose sur des conditions sociales et économiques qui ne sont pas réunies (comme la condition plus souple du travail).

Des politiques structurelles sont-elles nécessaires et lesquelles ?

Dans les deux questions précédentes, j'ai abordé les dimensions pratiques (la manière de faire du PIIS un levier de lutte contre la désaffiliation) et politiques (l'orientation du dispositif « Etat social actif »). Je crois qu'on doit ajouter une troisième dimension, qui concerne la conception même de l'enjeu « action sociale ».

Sans entrer dans trop de détails, il y a deux dimensions que nos études qualitatives nous ont conduits à prendre en compte :

- une conception appropriée de la lutte contre les inégalités ;
- la prise en compte des inter-connexions et des coproductions des effets des politiques menées ou non menées.

Bernard Lahire qui a enquêté sur les inégalités scolaires dans la somme qu'il a dirigé *Enfances de classe*⁵, repart de la conception marxiste de la lutte contre les inégalités, qui fait de la lutte pour la propriété des moyens de production le cœur nécessaire et suffisant de la transformation.

Lahire propose d'étendre cette conception à trois autres dimensions :

- aux connaissances pratiques et théoriques qui permettent de concevoir, fabriquer et faire fonctionner des « artefacts de toute nature⁶ » ;
- aux dispositions qui permettent l'appropriation de ces connaissances (par exemple : une maîtrise des codes scolaires) ;
- aux dispositions nécessaires à la lutte même pour l'appropriation des différents genres de pouvoir, de ressources ou de capitaux.

Dans cette perspective, les inégalités touchent à l'enjeu de l'accès à tout ce qui permet une « vie augmentée » : extensions de soi, augmentation de sa réalité (par exemple accès à d'autres manières de voir le monde, comme le permettent la culture ou la science) ou de son pouvoir sur la réalité.

5 B. Lahire (dir.), *Enfances de classe, De l'inégalité parmi les enfants*, Paris, Seuil, 2019.

6 L'artefact est une création humaine qui augmente la capacité d'action : outils, technologies, découvertes, modèles, théories...

Les dominants cumulent les accès et les extensions, tandis que d'autres sont condamnés à une vie rétrécie :

Pour celles et ceux qui cumulent les « handicaps » et les manques de ressources, c'est toute la vie qui se restreint. Le temps de vie qui se raccourcit, l'espace qui se réduit, le temps de repos ou de loisirs qui s'amenuise, le confort qui diminue, l'horizon mental et sensible qui se referme, et finalement la maîtrise du monde et d'autrui qui s'affaiblit ou disparaît. (p. 1169)

On reconnaît dans cette conception de la lutte contre les inégalités l'ambition de l'éducation permanente. Elle nous montre aussi la réalité de politiques qui se cantonnent à une seule sphère d'action et elle nous indique la nécessité de penser les inter-connexions et les coproductions qui pèsent sur la vie des personnes dont nous parlons. Sans cela, il n'y a aucune chance de lutter contre les enchaînements qui ne se font pas, les cassures dans une trajectoire, les trous noirs dans lesquels on sombre, les enchevêtrements contradictoires, les frustrations, les colmatages nécessaires à répétition qui déstabilisent d'autres dimensions de la vie.

C'est le statut de cohabitant qui symbolise le mieux la production par des politiques abjectes d'une vie rétrécie.

C'est donc à une cohérence progressiste des politiques publiques que nous sommes conduits à appeler. Bernard Lahire le confirme, en le regrettant par la négative pour ce qui est de la France ; il reproche aux gouvernements français des quarante dernières années d'avoir *souvent renoncé à lutter contre les formes d'appropriation privée de la richesse collective, renoncé aussi à l'ambition de la démocratisation de la culture, affaibli les services publics – système scolaire, transport, santé, sécurité sociale, Poste, téléphone, eau, électricité et gaz, retraite – qui bénéficient à toutes et tous indépendamment de leur condition, et abandonné, au fond, tout horizon général émancipateur. (p.1176)*

Plus positivement, cette phrase d'Alain Touraine nous paraît fixer un cap pertinent pour l'action sociale :

Les Européens ont raison de défendre bec et ongles des politiques qui combinent protection sociale et redistribution des revenus, surtout quand elles sont associées à un impôt progressif. Mais ces objectifs ne sont plus suffisants ; non pas tant parce que les moyens financiers nécessaires à leur réalisation manquent, mais avant tout parce qu'ils négligent, parfois de manière scandaleuse, les droits et les demandes des sujets humains. C'est ce que nous exprimons maladroitement lorsque nous parlons du manque d'humanité, de respect ou d'écoute des institutions à l'égard de ceux qu'elles traitent comme de simples demandeurs d'aides sociales, alors que ces personnes ont besoin en plus d'une protection contre les accidents de la vie, que l'on encourage leur capacité d'indépendance et d'initiative⁷.

⁷ A. Touraine, *La fin des sociétés*, Paris, Seuil, 2103, p. 404.

– Lors de la présentation du 3 février –

Premier commentaire : ne rien déstructurer en matière de protection sociale, rejeter par exemple ce qui de près ou de loin ressemble à une allocation universelle (je renvoie à une analyse réalisée avec le président de RTA Ph. Mahoux qui est dans la salle (« L'allocation universelle cheval de Troie de la dérégulation⁸ »).

Deuxième commentaire : le lien impératif à faire en matière d'action sociale avec la politique fiscale (mais aussi culturelle, du logement, de l'enseignement, etc.)

Troisième commentaire : Touraine parle à juste titre d'encourager (pas de sanctionner) ; d'encourager des capacités, dont celle d'indépendance et d'initiative, c'est-à-dire d'exercice de la liberté.



Pour citer cette analyse

Jean Blairon, « Qu'ont à nous apprendre les « NEET » sur les politiques d'action sociale ? », *Intermag.be*, RTA asbl, février 2023, URL : www.intermag.be/.